



Conseil d'administration

316^e session, Genève, 1-16 novembre 2012

GB.316/INS/8(Add.)

Section institutionnelle

INS

Date: 13 novembre 2012

Original: anglais

HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Addendum

9 novembre 2012

Monsieur le Président
Conseil d'administration
du Bureau international du Travail
4 route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse

Re: Réponse du gouvernement de Fidji
316^e session du Conseil d'administration du BIT
(réunion du mercredi 14 novembre 2012)

Monsieur le Président,

1. J'ai l'honneur d'accuser réception de votre correspondance du 2 novembre 2012 (Ref. RL 208-1-2) adressée à notre ministre du Travail, des Relations professionnelles et de l'Emploi.
2. J'ai noté que la question des faits nouveaux à Fidji à la lumière de la résolution adoptée par la 15^e Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique sera examinée au titre de la huitième question à l'ordre du jour de la 316^e session du Conseil d'administration du BIT et que cette discussion devrait avoir lieu le mercredi 14 novembre 2012.
3. Je souhaite exprimer mes remerciements au Conseil d'administration du BIT pour donner au gouvernement de Fidji la possibilité de répondre aux questions concernant Fidji lors de sa présente session. Mon gouvernement sera représenté par le ministre du Travail, des Relations professionnelles et de l'Emploi, M. Jone Usamate; il sera accompagné par son conseiller, secrétaire permanent au Travail, aux Relations professionnelles et à l'Emploi, M. Taito Roba Waqa.

4. J'ai également pris note du fait que les trois points dont est saisi le Conseil d'administration figurent dans le mandat confié au Directeur général du BIT, à savoir:
 - i) suivre avec attention la situation à Fidji et intervenir pour défendre les droits de l'homme et les droits du travail;
 - ii) veiller à ce qu'il soit dûment donné suite aux recommandations du Comité de la liberté syndicale du BIT, formulées au titre du cas n° 2723, notamment en priant le gouvernement d'accepter la tenue d'une mission de contacts directs pour clarifier les faits et aider à trouver des solutions; et
 - iii) lever les restrictions de voyage imposées à M. Felix Anthony.
5. Le gouvernement de Fidji a réalisé d'importants progrès sur les points i) et iii) tels qu'il apparaît dans les documents du Conseil d'administration; j'ai le plaisir de vous informer que nous avons à nouveau examiné notre position s'agissant des modalités de la mission de contacts directs et mon gouvernement a accepté de relancer la mission de contacts directs l'année prochaine, de préférence au début du mois d'avril 2013, date à laquelle nous aurons achevé le travail d'examen approfondi de notre législation du travail et la rédaction de notre nouvelle Constitution.
6. Je dois reconnaître que le calendrier proposé dans la lettre que j'ai adressée le 23 mai 2012 au Directeur général du BIT, visant à terminer l'examen en juillet 2012, est trop ambitieux, compte tenu du caractère approfondi et extensif de cet examen de la législation du travail, notamment au regard de nos ressources limitées. Malgré ces obstacles, notre gouvernement a accompli des progrès considérables et a achevé 80 pour cent environ du travail d'examen.
7. Tout en reconnaissant le rôle très important des différents mécanismes de contrôle de l'OIT, y compris des missions de contacts directs, pour aider les Etats Membres à respecter leurs obligations, le gouvernement de Fidji ne fait que demander que la mission travaille de manière objective, équitable, transparente et ouverte afin de garantir la crédibilité des résultats que toutes les parties prenantes de Fidji puissent accepter.
8. Compte tenu de ce qui précède, je propose qu'une nouvelle mission de contacts directs se rende à Fidji au début du mois d'avril 2013 avec un mandat qui sera arrêté par mon gouvernement et l'OIT par l'intermédiaire du bureau de l'OIT à Suva au milieu du mois de février.
9. Notre ministre du travail, M. Jone Usamate, présentera les progrès réalisés par Fidji lors de la présente session du Conseil d'administration. Il sera en contact avec le directeur du bureau de l'OIT à Suva pour faciliter la préparation de la mission de contacts directs, si notre proposition est acceptée.
10. J'espère que vous examinerez cette demande avec bienveillance.
11. Je vous adresse, ainsi qu'aux vice-présidents et aux membres tripartites du Conseil d'administration, l'expression de ma haute considération.

(Signé) Josia V. Bainimarama
Premier ministre de la République de Fidji

CC: M. Guy Ryder, Directeur général du BIT
M. David Lamotte, directeur du bureau de l'OIT pour le Pacifique-Sud